



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 7 juillet 2022

Objet :

### RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION POUR MAINTENIR LA SEMAINE D'ECOLE A 4 JOURS

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le premier juillet, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 21(27)

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Siham ROUSSEL, Maelys LUXOR, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN (arrivée à 20h10 pour voter la délibération n°2022/30), Ségolène MOREAU, Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN, Alexandre RUECHE, Claude JAMATI, Claude MAQUIS

Ont donné pouvoir : 7(6)

Caroline DE SAZILLY	à	Frédéric GUIRIMAND
Julien COURTIN	à	Lucie CATROUX (Fin du pouvoir à 20h10)
Mathieu BELKEBIR	à	Vincent CLAUDIERE
Maelys LUXOR	à	Denis PETITMENGIN
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWINTER
Stéphanie BANCAL	à	Noëlle MARTIN
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Monsieur BOYKIN

---

**EN EXERCICE : 27    PRESENTS : 21    REPRESENTES : 6    VOTANTS : 27**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la Délibération n° 2013/105 du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2013 relative aux rythmes scolaires et à l'organisation de la semaine à compter de septembre 2014, et à l'avant-projet éducatif de territoire (PEDT),

VU la Délibération n° 2014/42 du Conseil Municipal en date du 13 mai 2014 relative à l'approbation du PEDT,

VU la Délibération n° 2015/21 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2015 relative à l'avenant du PEDT,

VU la Délibération n° 2017/30 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2017 relative au renouvellement du PEDT,



VU la délibération n°2018/17 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2018 relative à la réforme des rythmes scolaires,

**CONSIDERANT** le courrier de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines évoquant la nécessité de renouveler la dérogation accordée en 2018 pour maintenir la semaine d'école à 4 jours sur la triennale 2021-2024,

**AYANT ENTENDU** l'exposé du rapporteur, Madame Eve Von TSCHIRSCHKY, Adjointe au Maire déléguée à l'Education et à la Citoyenneté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
par 26 voix pour, 1 abstention ( Noëlle MARTIN)

**APPROUVE** le maintien de la semaine d'école à 4 jours,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires pour renouveler la dérogation sur la triennale 2021-2024

Pour copie conforme,  
Fait à BAILLY, le 07 juillet 2022

Le Secrétaire de séance



Denis PETITMENGIN

Le Maire



Jacques ALEXIS

Date de publication sur le site internet de la commune : le 08 juillet 2022.

